

ans après que nous avons pris,—pour me servir des termes mêmes du premier ministre,—“l’engagement solennel” envers la population de la province de Québec. Est-il étonnant que nous n’ayons pas obtenu l’appui que j’espérais moi-même, et je crois pouvoir dire que c’est au péril de ma vie que j’ai pris part à cette campagne. Mais nous n’avons pas obtenu ce résultat. Nous avons accepté en 1939, nous avons accepté en 1940, nous avons accepté le plébiscite, comme un moyen terme pour la solution de nos embarras et comme un compromis pour sauvegarder l’union nationale. Nous avons affirmé au cours de la campagne sur le plébiscite que nous maintiendrions la suprématie du Parlement, que le Gouvernement consulterait les députés au Parlement avant d’adopter une mesure de conscription pour service outre-mer, qu’il les consulterait non sur l’abrogation de l’article 3, mais sur un programme à adopter après les observations présentées par les autorités militaires, après qu’on aurait démontré la nécessité d’établir la conscription. Ce n’est pas le programme qu’on applique actuellement. Ce n’est pas ce que nous avons assuré aux électeurs. On devait régler la question de conscription à son fond. Ce n’est pas ce que nous faisons. En abrogeant l’article 3, nous ne réglons pas la question de conscription en tenant compte de nouveaux développements, de nouvelles exigences, de nouveaux besoins. C’est simplement de l’opportunisme. Rien n’indique qu’il est aujourd’hui nécessaire ou que, d’ici à sept ou dix jours, il deviendra nécessaire de recourir à ce moyen. On joue sur les mots.

Nous devons discuter quoi? Le principe général dont s’inspire la conscription, non la proposition à l’étude qui tend à abroger l’article 3. Nous sommes en train de discuter un nouveau principe. Le premier ministre nous avait assurés que nous discuterions la question à son fond et à la lumière des renseignements que possède le Gouvernement. Où sont les renseignements? Où sont-ils? Nous n’en avons pas obtenu communication.

On nous a déclaré que la conscription n’est pas nécessaire et qu’elle ne le sera probablement jamais, à moins d’événements sensationnels. La province de Québec a droit à ce qu’on l’écoute à la Chambre, car des promesses ont été faites, même si ce fut à une minorité. Quand le Gouvernement a demandé à cette province de le relever de sa promesse, elle a répondu non. Je veux bien m’incliner devant la majorité. Je ne tiens pas à dicter à la majorité au Canada la ligne de conduite qu’elle doit suivre. Ce n’est pas ce que nous voulons. Mais rien ne nous indique que la majorité des électeurs canadiens se

soient prononcés en faveur de la conscription. Non, car la question ne leur a pas été soumise.

Des gens me disaient récemment: “Je pense que votre Gouvernement craignait de poser carrément la question aux électeurs lors du plébiscite.” Certes, comment pouvons-nous juger de la volonté de la majorité, alors que le premier ministre disait hier qu’il n’était pas question de conscription dans le plébiscite. Alors, si les électeurs ne devaient pas se prononcer sur la conscription à l’époque du plébiscite, où est la majorité? ? Où est-elle?

Si l’on tient à analyser le résultat du scrutin, on constate que, dans plusieurs régions de langue anglaise, les votes se partageaient également: moitié non, moitié oui. Je ne puis ni citer des noms ni livrer des secrets, mais je sais que nombre de mes collègues de langue anglaise à la Chambre,—des deux côtés de la Chambre,—savent qu’une très forte proportion de leurs commentants s’opposent à la conscription pour service outre-mer. C’est l’avis qu’ils m’ont exprimé, savoir que s’il s’était agi de se prononcer nettement pour ou contre la conscription, le résultat du scrutin eût été différent. Je n’affirmerai pas que les “non” eussent été en majorité, mais leur nombre eût été bien supérieur à ce qu’il a été lors du plébiscite.

La minorité ne veut pas dicter sa volonté à la majorité. Mais je crains qu’à l’heure actuelle, le Parlement et le Gouvernement n’écourent une minorité qui compte pour bien moins que la minorité de citoyens canadiens de la province de Québec. Tout cela est le résultat des critiques sourdes entendues dans certains coins du pays; le Gouvernement a été poussé, degré par degré, jusqu’à la dernière extrémité, en accordant concession sur concession, au point qu’il devra adopter la loi qu’on s’efforce dans le moment d’ajouter à nos statuts.

M. l’ORATEUR: Je fais remarquer qu’il est maintenant tout près de six heures et dix minutes. La Chambre consent-elle à ce que l’honorable député poursuive ses observations?

Des VOIX: Oui.

L’hon. M. CARDIN: Je regrette de me trouver dans cette situation, monsieur l’Orateur. Je m’étais proposé de terminer mon discours avant six heures; il ne me reste que quelques mots à ajouter. Quand on improvise, ce n’est pas comme lorsqu’on prononce un discours écrit dont on peut déterminer la longueur avant de le débiter. Je remercie les honorables députés de leur bonté à mon égard. Ils comprennent, j’en suis sûr, la situation difficile et embarrassante dans laquelle je me trouve à l’heure actuelle.